

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 1.0  
Date de révision 03.03.2025

### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identification de produit

Nom du produit : Hydrogénophosphate de calcium anhydre, Ph Eur.  
Code Produit : LA.002  
CAS N° : 7757-93-9

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Production pharmaceutique

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société (siège social) : Lindberg Additives Labs SARL  
Résidence AMAL - Zrig  
6072 Gabés-Sud  
Tunisie  
IU (Identifiant Unique) : 1878433F  
Téléphone : +21694614444  
Adresse e-mail : [contact@lindberglabs.com](mailto:contact@lindberglabs.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +21675290777

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Formule : CaHPO<sub>4</sub>  
Poids moléculaire : 136,06 g/mol  
CAS N° : 7757-93-9  
CE N° : 231-826-1

Conformément à la réglementation, il n'est pas nécessaire de mentionner tous les composants.

---

## **RUBRIQUE 4 : Premiers secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

#### **En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais.

#### **En cas de contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

#### **En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact.

#### **En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion : Faire boire de l'eau (au max 2 verres), en cas de malaise, consulter un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de phosphore Oxyde de calcium Non combustible.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Oxydes de phosphore  
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### **5.4 Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## **RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les non-secouristes : Eviter l'inhalation des poussières. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

---

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour les précautions, voir section 2.2

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles

#### incompatibilités Conditions de stockage

Bien fermé. À l'abri de l'humidité.

Température de stockage recommandée : voir sur l'étiquette du produit.

#### Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13 - Substances solides non combustibles.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

---

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes internationales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité.

##### Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé.

Contact total

Matériel : Caoutchouc nitrile

Épaisseur minimum : 0,11 mm

Délai de rupture : 480 min

Contact par éclaboussures

Matériel : Caoutchouc nitrile

Épaisseur minimum : 0,11 mm

Délai de rupture : 480 min

**Protection respiratoire**

Nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé : Filtre de type P1

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

---

**RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

a) Etat physique	solide
b) Couleur	blanc
c) Odeur	Donnée non disponible
d) Point de fusion/point de congélation	Donnée non disponible
e) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
f) Inflammabilité (solide, gaz)	Ce produit n'est pas inflammable.
g) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Donnée non disponible
h) Point d'éclair	Non applicable
i) Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
j) Température de décomposition	Donnée non disponible
k) pH	7,5 (20% dans l'eau)
l) Viscosité	Non applicable (matière solide)
m) Hydrosolubilité	Pratiquement insoluble dans l'eau
n) Coefficient de Partage : n-octanol/eau	Donnée non disponible
o) Pression de vapeur	Donnée non disponible
p) Densité	2,89 gcm <sup>-3</sup> à 20 °C
q) Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
r) Caractéristiques de la particule	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés comburantes	Donnée non disponible

**9.2 Autres informations concernant la sécurité**

Masse volumique apparente env.900 kg/m<sup>3</sup>

---

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standards (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité accrue avec :

Oxydants forts

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

---

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - femelle - 10.000 mg/kg

Remarques : (IUCLID)

CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - > 2,6 mg/l - poussières/brouillard

(OCDE ligne directrice 403)

Remarques : (concentration la plus élevée pouvant être préparée)

DL50 Dermale - Lapin - mâle et femelle - > 7,940 mg/kg

Remarques : (IUCLID)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau - 24 h

(OCDE ligne directrice 404)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

(OCDE ligne directrice 405)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Maximalisation - Cochon d'Inde

Résultat : négatif

(OCDE ligne directrice 406)

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères.

Système d'essais : Mouse lymphoma test

Activation du métabolisme : avec ou sans activation métabolique.

Méthode : OCDE ligne directrice 476

Résultat : négatif

Type de Test : Test de Ames

Système d'essais : Escherichia coli/Salmonella typhimurium.

Activation du métabolisme : avec ou sans activation métabolique.

Méthode : OCDE ligne directrice 471

Résultat : négatif

Type de Test : Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test micronucléus.

Système d'essais : Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode : OCDE ligne directrice 487

Résultat : négatif

#### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

#### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

#### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

### **11.2 Information supplémentaire**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### **Produit :**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Des propriétés dangereuses ne sont pas exclues, mais peu probables en cas d'utilisation appropriée.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

---

## **RUBRIQUE 12 : Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons	Essai en statique CL50 - Oryzias latipes (Killifish rouge-orange) - >100 mg/l - 96 h (OCDE ligne directrice 203)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - > 100 mg/l - 48 h (OCDE Ligne directrice 202)
Toxicité pour les algues	Essai en statique CE50r - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - > 100 mg/l - 72 h (OCDE Ligne directrice 201)

### 12.2 Persistance et biodégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Les composés du phosphore peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux naturelles.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

---

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Les déchets doivent être éliminés dans les conteneurs d'origine conformément aux réglementations nationales et internationales. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

---

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID : Marchandise non dangereuse

IMDG : Not dangerous goods

IATA : Not dangerous goods

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

IMDG Polluant marin: non

IATA: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### **Information supplémentaire**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

---

**RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N°1907/2006.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

---

**RUBRIQUE 16 : Autres informations****Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Lindberg Additives Labs, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.